



ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Justificatif de parution sur lyoncapitale.fr

Téléchargé le 06 / 10 / 2026 à 05:06

Date de publication : lundi 5 octobre 2026 à 03:21

Type : Constitution SASU

Localisation : 38 - Isère

Support de parution : LyonCapitale.fr



21 Quai Riondet, 38200 VIENNE

VERITECH FORMATION

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros

Siège social : 102 Allée Jean Jacques Rousseau – ZA DU VERNAY, 38300 NIVOLAS VERMELLE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 28 septembre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : VERITECH FORMATION

Siège : 102 Allée Jean Jacques Rousseau – ZA DU VERNAY, 38300 NIVOLAS VERMELLE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet :

-la conception, l'organisation et la réalisation d'actions de formation professionnelle, initiale ou continue, en présentiel, à distance ou en mode hybride, à destination de tout public, (salariés, entreprises, demandeurs d'emploi, collectivités et particuliers...) notamment dans les domaines du levage, de la conduite et la manipulation de grues et d'engins de toute nature (chantier, levage,...), du

travail en hauteur, des habilitations électriques, de la prévention des risques professionnels et de la sécurité et santé au travail ;

-la création, l'édition, la production, la commercialisation et la distribution de supports pédagogiques et éducatifs en lien avec la formation ;

-la création, la participation, l'organisation et la mise en œuvre de toutes actions de prévention, de sensibilisation, d'évaluation, de recyclage et de maintien des compétences, ainsi que la mise en place de tests, examens et validations des acquis liés aux activités de formation ;

-la réalisation de toutes prestations d'audit, d'étude et de conseil en lien avec les activités susvisés ;

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers non associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : la société VERITECH GROUPE, Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 102 ALLEE JEAN-JACQUES ROUSSEAU, ZA DU VERNAY, 38300 NIVOLAS VERMELLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 415 202 423 RCS VIENNE, représentée par Monsieur Serge LEFORT, gérant.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VIENNE.

POUR AVIS

La Présidente

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :

<https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/33c0af2d-dd1d-469c-8725-48eff570ad6f-form-instance>

S.A.S. au capital de 1 000 000 € - 489 069 856 RCS Nanterre
Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex